

N°DBCA-2022-028

- Membres théoriques :  
5
- Membres en exercice :  
5
- Membres présents :  
5
- Votants :  
5



**BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**

---

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE  
SECOURS DE LA SEINE-MARITIME ET L'ASSOCIATION POMPIERS MISSIONS HUMANITAIRES  
DON D'UN VEHICULE CCI**

Le 31 mars 2022, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 14 mars 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (3 membres) avec 5 membres présents, le Bureau peut valablement délibérer.

**ETAIENT PRESENTS**

- Monsieur André GAUTIER, Président
- Monsieur Nicolas BERTRAND, 1<sup>er</sup> Vice-Président
- Madame Louisa COUPPEY, 2<sup>ème</sup> Vice-présidente
- Monsieur Bastien CORITON, 3<sup>ème</sup> Vice-président
- Monsieur Julien DEMAZURE, 5<sup>ème</sup> membre

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

| <b>Projet d'établissement</b> |  |  |
|-------------------------------|--|--|
| <b>Les Politiques</b>         | <b>Les Axes Stratégiques</b>                             | <b>Les Segments de Travail</b>   |
| <i>Sociétale</i>              | <i>Faire de la sécurité civile<br/>l'affaire de tous</i> | <i>Participer au développement<br/>d'une culture de la sécurité<br/>civile</i> |

\*

\* \*

Vu :

- *le code général des collectivités territoriales,*
- *la délibération du Conseil d'administration n°DCA-2021-030 du 06 septembre 2021 portant délégation du Conseil d'administration au Bureau.*

\*

\* \*

Le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) a été sollicité par l'association Pompiers Missions Humanitaires, association humanitaire et solidaire, pour disposer d'un appui en matériels ou équipements dans le cadre de projets. Cette association a été rencontrée le 15 janvier dernier pour réaliser une présentation des activités et attentes. De par leur implantation régionale, dans la continuité des actions solidaires engagées par le Sdis 76 (#Sdisolidaire) et dans le cadre de la politique sociétale de l'établissement, cette sollicitation a été étudiée pour évaluer la faisabilité des projets.

L'association Pompiers Missions Humanitaire à but humanitaire a été créée en 2015 et est domiciliée à Ifs dans le Calvados (14123). Elle est reconnue comme ONG et conventionnée avec la FNSP. Il s'agit d'une déclinaison de Pompiers Sans Frontières. Elle bénéficie de l'agrément INSARAG. Cette association regroupe une trentaine de membres actifs, Sapeurs-Pompiers au sein du Sdis 14 ou professionnels de santé et communication. Elle a très récemment procédé à une collecte humanitaire pour venir en aide aux réfugiés du conflit Ukrainien, qui s'est concrétisée par l'envoi de 11 semi-remorques de matériels et denrées.

Les objectifs de cette association sont la Mission d'Urgence en situation de catastrophe, le développement (formation) et la réhabilitation de matériels. L'association compte déjà plusieurs missions internationales à son actif. En 2021, l'association a notamment réalisé une mission de secours à Haïti suite au séisme, et l'acheminement d'un FPT et matériels à Olari en Roumanie. L'association est soutenue par de nombreux partenaires publics et privés.

Les besoins exprimés par l'association Pompiers Missions Humanitaires sont les suivants :

- mise à disposition d'un engin d'extinction de type CCF, CCFS ou CCI, pour un don au Sapeurs-Pompiers de ZIMAMDU, en Roumanie, au semestre 2 ;
- don de matériels de désincarcération pour un projet de dotation au Congo.

Après analyse des besoins exprimés et évaluation des capacités du Sdis 76 à y subvenir, il est proposé le conventionnement suivant :

**Conventionnement avec l'association intégrant le don d'un CCI, en l'état et sans équipement, au semestre 2-2022.**

Effets :

- action solidaire ;
- rayonnement auprès des acteurs internes et externes du Sdis 76 (Sdis Normands) ;
- manque à gagner de 10 à 15 k€ à la revente (prix habituellement obtenu lors d'enchères CCF).

\*

\* \*

Aussi, il vous est demandé :

- d'autoriser le Président à signer le projet de convention de partenariat entre le Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime et l'association Pompiers Missions Humanitaires, intégrant le don d'un véhicule de type CCI.

\*

\* \*

*Après en avoir délibéré, les membres du Bureau du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.*

**Le Président du Conseil d'administration,**  
Signé électroniquement, le 05/04/2022  
Andre GAUTIER, Président CASDIS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20220405-DBCA-2022-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/04/2022

Affichage : 05/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



**André GAUTIER**